



A l'ère du Covid-19: Déclaration de la société civile sur le Covid-19 et les personnes usagères drogues

Nous, en tant qu'organisations communautaires et de la société civile travaillant dans la réforme des politiques des drogues et la réduction des risques, exhortons la communauté internationale à prendre des mesures proactives et coordonnées afin de protéger la santé et les droits humains des personnes usagères de drogues durant la crise du Covid-19.

L'infection au Covid-19 ne discrimine pas, mais met en exergue les inégalités sociales, économiques et politiques existantes. Les personnes usagères de drogues sont particulièrement vulnérables en raison de la criminalisation et de la stigmatisation et sont souvent sujettes à des problèmes de santé sous-jacents, à des taux plus élevés de pauvreté, de chômage et d'absence de domicile, ainsi qu'au manque d'accès aux ressources vitales - les exposant à un plus grand risque d'infection. La crise doit être l'occasion de repenser la fonction de la sentence, réformer le système et œuvrer en vue de mettre fin à la guerre à la drogue. Si nous voulons « aplatir la courbe », la protection de la santé des personnes les plus marginalisées de la société doit être considérée comme une priorité urgente.

En temps de crise, d'incertitude et de bouleversements, il est impératif que les droits humains agissent comme un point d'ancrage. Il est nécessaire d'être particulièrement attentif à l'accès non-discriminatoire aux services de santé, à la dignité humaine et à la transparence. Plusieurs gouvernements ont souligné qu'ils étaient engagés dans une « guerre », l'utilisation de cette terminologie justifiant une approche militarisée permettant la suspension des droits et des libertés. L'histoire montre que des pouvoirs extraordinaires sont régulièrement déployés contre les personnes les plus persécutées de la société, qui risquent d'être des boucs émissaires au nom du contrôle de l'infection. Alors qu'un état d'urgence est déclaré dans divers pays, la communauté internationale doit inciter à la prudence par rapport à la création d'une « nouvelle norme » où les États dérogent à leur obligation de servir et de protéger toutes les personnes.

Échouer à diriger et gérer efficacement la réponse au Covid-19 aura des conséquences désastreuses. La communauté internationale, y compris les bailleurs internationaux, doit agir immédiatement dans le but d'assurer, par le biais d'orientations politiques et de soutien financier et politique, que les réponses nationales, régionales et mondiales à cette pandémie prennent en compte les besoins des personnes usagères de drogues et respectent les droits fondamentaux de tous. Nous proposons donc les recommandations suivantes :

1. Protéger le droit à la santé : Durant de telles périodes, les gouvernements ont l'obligation de veiller à ce qu'une crise de santé publique ne devienne pas une crise de droits humains en raison du manque d'accès aux services de santé adéquats. Cependant, dans le sillage du Covid-19, il y a une grande inquiétude concernant la fermeture des services de réduction des risques, qui ne s'adaptent pas suffisamment vite à l'évolution des contextes juridiques et

sanitaires, et concernant les ressources essentielles qui pourraient être déviées vers la réponse au Covid-19, au détriment d'un travail tout aussi important qui sauve des vies. Des réglementations inappropriées et restrictives interdisant ou limitant les doses de substitution à emporter et d'autres fournitures rendent extrêmement difficile le respect des directives concernant le confinement et la distanciation sociale. Les personnes travaillant dans le domaine de la réduction des risques font état de malaise au sujet de la pénurie des ressources, du manque de politiques cohérentes et de lignes directrices programmatiques sur le Covid-19, et des ruptures potentielles des chaînes d'approvisionnement mondiales d'équipements et de médicaments essentiels, y compris la méthadone, la buprénorphine, la naloxone, les aiguilles et seringues, les désinfectants, les masques et les gants.

La communauté internationale doit agir rapidement afin de garantir que les États respectent leurs obligations internationales de protéger le droit à la vie et à la santé. Cela peut être fait à travers la publication de déclarations politiques fortes et de conseils techniques clairs et complets, se fondant sur les lignes directrices de l'OMS et de l'[ONU DC](#)¹, de même que les réglementations nationales relatives au Covid-10, qui appellent sans équivoque à :

- Déclarer les programmes de réduction des risques comme services qui sauvent des vies et qui doivent rester opérationnels.² La fermeture des centres de réduction des risques priverait aux utilisateurs de ces services l'accès à des interventions qui sauvent des vies, et mènerait à terme à la congestion des centres restant opérationnels, ce qui augmenterait le risque d'infection.
- Modifier immédiatement les politiques juridiques et réglementaires restrictives qui interdisent ou limitent les doses de substitution à emporter, en raison de la crainte de détournement et qui restreignent la fourniture de naloxone à emporter pour éviter les overdoses.
- Améliorer l'accessibilité des services, développer et mettre en œuvre des protocoles de sécurité et d'hygiène et coordonner les efforts au sein du système de santé afin de permettre la distribution efficace des ressources.
- Reconnaître les personnes travaillant dans le domaine de la réduction des risques comme personnels de santé essentiels, afin qu'elles puissent accéder à des stocks publics de matériel de protection.
- Protéger et développer le fonctionnement des services à bas seuil, y compris les services communautaires, et offrir un logement et un abri aux personnes en situation de précarité en matière de logement.
- Financer des services de réduction des risques de manière adéquate, en particulier les services à bas seuil.

2. Assurer un approvisionnement en toute sécurité : La fermeture des frontières et les interdictions de voyager à travers le monde auront un impact sur la disponibilité future des substances non réglementées telles que l'héroïne et la cocaïne. Cela aura diverses répercussions, y compris une augmentation de la demande pour le traitement de substitution aux opiacés (TSO). Il est particulièrement préoccupant que les drogues synthétiques telles que le fentanyl, qui sont plus faciles à produire et à transporter, pourraient remplacer les

¹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2020), *HIV prevention, treatment, care and support for people who use drugs and people in prisons* (la prévention, le traitement, la prise en charge et l'appui en rapport avec le VIH pour les personnes usagères de drogues et les personnes incarcérées).

² Les services de réduction des risques comprennent des programmes d'aiguilles et de seringues, le traitement de substitution aux opiacés, y compris le traitement à l'héroïne, la distribution d'équipements d'inhalation plus sécurisés et de naloxone et des sites de consommation supervisée.

substances plus volumineuses telles que l'héroïne, la conséquence étant une augmentation exponentielle du nombre de décès par overdose.

À la lumière des points mentionnés ci-dessus, les organismes régionaux et internationaux doivent travailler avec les États membres dans le but de :

- Surveiller les tendances des marchés illégaux de drogues afin de fournir une réponse rapide aux tendances dangereuses et émergentes, comme le risque accru de décès par overdose.
- Assurer un accès accru aux TSO en vue de répondre aux changements dans l'accessibilité aux drogues, grâce à des procédures d'entrée accélérées et flexibles.
- Dé-prioriser le contrôle de l'offre, afin de conserver une certaine stabilité pour les marchés des drogues et d'éviter la saturation du marché avec des drogues synthétiques.
- Répondre aux perturbations potentielles dans la disponibilité de la méthadone et de la buprénorphine, et prendre des dispositions lorsque les premiers signes de problèmes relatifs à la gestion de la chaîne d'approvisionnement sont détectés.

3. Protéger le droit de ne pas être sujet à une détention arbitraire : La crise du Covid-19 a mis en lumière les dangers de santé publique liés à la surpopulation des prisons et lieux de détention, réputés pour être des foyers de maladies infectieuses. Selon les données des Nations Unies, au moins 470 000 personnes à travers le monde sont incarcérées pour simple usage et possession de drogues, alors que 1,7 million de personnes supplémentaires sont incarcérées pour d'autres infractions relatives aux drogues,³ dont beaucoup sont des infractions non-violentes. En outre, à travers l'Asie de l'Est et du Sud-Est, des centaines de milliers de personnes usagères de drogues sont détenues dans des centres de détention forcée pour usage de drogue,⁴ avec des dizaines de milliers d'autres détenus dans des centres de traitement privés pour personnes usagères de drogues, souvent contre leur gré, en Asie et en Amérique latine.⁵ Dans de tels contextes, les mesures de prévention relatives au Covid-19, telles que la distanciation physique, ne peuvent pas être mises en œuvre efficacement. D'autres restrictions sur les visites familiales et les libérations sous surveillance ont pour effet d'augmenter encore davantage l'isolement et le stress dans un climat de peur, conduisant à une augmentation de la violence, des émeutes et des agressions.

La [Haute-Commissaire aux droits de l'homme](#)⁶ a exhorté les gouvernements à réduire le nombre de personnes en détention, en particulier les personnes détenues sans fondement juridique suffisant. La communauté internationale doit s'assurer que les États prennent des mesures en vue de:

³ UN system coordination Task Team on the Implementation of the UN System Common Position on drug-related matters (2019), *What we have learned over the last ten years: A summary of knowledge acquired and produced by the UN system on drug-related matters*, p. 24 (Ce que nous avons appris au cours des dix dernières années: Un résumé des connaissances acquises et produit par le système des Nations Unies sur les questions relatives aux drogues)

⁴ International Drug Policy Consortium (2018), *10 years of drug policy in Asia: How far have we come*, p. 31. (10 ans de politique des drogues en Asie: Où en sommes-nous ?)

⁵ Open Society Foundations (2016), *No Health, No Help: Abuse as drug rehabilitation in Latin America & the Caribbean*. (Pas de santé, pas d'aide: L'abus comme moyen de réhabilitation aux drogues en Amérique latine et dans les Caraïbes)

⁶ Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (25 Mars, 2020), une action urgente nécessaire pour éviter que le Covid-19 ne « détruise les lieux de détention » - Bachelet.

- Décriminaliser la consommation et la possession de drogues pour usage personnel promu par le système des Nations Unies et décrit dans la [Position commune du système des Nations Unies sur la politique en matière de drogues](#).⁷
- Réduire la population carcérale grâce à des libérations anticipées, des pardons, des amnisties et des alternatives non coercitives à l'incarcération pour les personnes détenues pour infractions non-violentes liées aux drogues, en particulier les personnes en détention provisoire et les personnes les plus à risque, telles que les personnes vivant avec le VIH, la tuberculose et la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), ainsi que les personnes âgées.
- Libérer immédiatement les personnes usagères de drogues détenues dans des centres de détention forcée pour usage de drogue et des centres de traitement privés qui appliquent des mesures coercitives, telles que la détention involontaire.

4. Protéger les libertés civiles et politiques : Dans le cadre des mesures de confinement liées au Covid-19, de nombreux gouvernements ont décidé de restreindre les libertés civiles d'une manière sans précédent, à travers la surveillance de masse, y compris le suivi des données de téléphonie mobile, la restriction de mouvement et l'interdiction de rassemblement public. Les autorités telles que les forces de police et l'armée sont autorisées à arrêter qui que ce soit dans la rue, ce qui augmente le risque d'interactions hostiles avec les personnes usagères des drogues, en particulier quand elles ont besoin d'acheter des drogues ou de se déplacer pour des rendez-vous médicaux. L'éventuelle utilisation abusive des données personnelles, en particulier en matière de populations criminalisées, est une préoccupation aiguë.

Dans une déclaration commune, des [experts de l'ONU](#)⁸ ont exhorté les États à la prudence lors de l'application de mesures relatives au Covid-19 et de restrictions qui pourraient porter atteinte aux droits humains, conformément aux [Principes de Syracuse](#).⁹ Ils ont aussi recommandé aux États de limiter la durée de ces restrictions et de les réexaminer régulièrement. Nous exhortons la communauté internationale à :

- Veiller à ce que les états d'urgence et les pouvoirs extraordinaires plus étendus conférés par les réponses au Covid-19 ne soient pas utilisés pour viser des populations spécifiques ou déployés dans le but de réduire au silence et de réprimer les défenseurs des droits humains.
- Établir des mesures de protection juridique fondées sur les droits, visant à régir l'utilisation appropriée et la manipulation des données personnelles afin de protéger la vie privée et la confidentialité.
- Veiller à ce que les amendes ne soient utilisées qu'en dernier ressort et compte tenu des circonstances personnelles, en cas de violation des mesures de protection.

5. Protéger les organisations communautaires et de la société civile : La pandémie du Covid-19 a montré le rôle essentiel des communautés dans la réponse, car elles peuvent réagir rapidement et atteindre ceux qui sont inatteignables, en allégeant ainsi le fardeau sur le système de santé. De plus, les communautés ont un rôle important de surveillance à jouer

⁷ Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (18 Janvier 2019), Résumé des délibérations, deuxième session ordinaire de 2018, Manhasset, New York, 7 et 8 Novembre 2018, annexe 1, «Position commune du système des Nations Unies aux fins d'appuyer la mise en œuvre de la politique internationale de contrôle des drogues par une collaboration inter institutions efficace»

⁸ Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (16 Mars, 2020), COVID-19 : les États ne doivent pas abuser des mesures d'urgence pour réprimer les droits de l'homme – Experts de l'ONU

⁹ Commission des droits de l'homme (1984), Les Principes de Syracuse concernent les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui autorisent des restrictions ou des dérogations.

pour assurer la transparence et la responsabilité des gouvernements. Les agences de l'ONU et les partenaires financiers doivent agir en vue de:

- Protéger les défenseurs des droits humains, les communautés et les organisations de la société civile au cours de cette période cruciale, en mettant en évidence leur rôle essentiel à travers des déclarations publiques et durant leur interaction avec les gouvernements.
- Veiller à ce que les gouvernements n'imposent pas de restrictions disproportionnées ou des obstacles au travail des organisations communautaires et de la société civile.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle du respect des droits humains, avec un accent particulier sur les populations dont les droits sont souvent violés.

Les problèmes mondiaux tels que la pandémie du Covid-19 exigent des solutions mondiales. Nous exhortons la communauté internationale à prendre des mesures urgentes afin de garantir que les droits et la dignité des personnes usagères de drogues soient respectés et défendus dans ces temps de Covid-19. La pandémie a mis à nu les défaillances au sein de nos sociétés. Le Covid-19, tout en étant un sérieux défi, ne doit pas être exploité par les gouvernements dans le but de suspendre les libertés et les droits fondamentaux, mais être un signal d'alarme pour changer et réparer un système défaillant qui a été trop centré sur la punition des personnes usagères de drogues, une politique qui exacerbe maintenant les dangers du Covid-19. Il est temps de mettre fin à la guerre à la drogue qui a été un échec, et la santé et les systèmes politiques doivent être réformés dans le but d'assurer la santé et le bien-être de tous.